



SÉANCE
ORDINAIRE
21 NOVEMBRE
2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président
Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président
Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Alexandre Toméo, délégué pour la municipalité de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 034-11-2016

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2016**

**Il est proposé par monsieur Normand Clermont
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 21 novembre 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 035-11-2016

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016**

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Normand Clermont**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 036-11-2016

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

**Il est proposé par monsieur Normand Clermont
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement du compte présenté sur la liste établie 21-11-2016 au montant de **3 749.75 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 037-11-2016

3.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RA02-2009 DÉCRÉTANT LA MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE DE L'ÉRABLIÈRE EST ET OUEST

*Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Normand Clermont*

QUE la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 29 novembre 2016 au montant de 991 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro RA02-2009. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

56 500 \$	2,20000 %	29 novembre 2017
57 700 \$	2,20000 %	29 novembre 2018
59 000 \$	2,20000 %	29 novembre 2019
60 300 \$	2,20000 %	29 novembre 2020
757 500 \$	2,20000 %	29 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolution RA 038-11-2016

3.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RA02-2009 DÉCRÉTANT LA MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE DE L'ÉRABLIÈRE EST ET OUEST

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 991 000 \$;

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
RA02-2009	991 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence,

*Il est proposé par monsieur Normand Clermont
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau*

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 991 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros RA02-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président, monsieur Yves Legault, et la trésorière, madame Chantal Ladouceur;

QUE les billets soient datés du 29 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;



QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	56 500 \$
2018	57 700 \$
2019	59 000 \$
2020	60 300 \$
2021	61 600 \$ (à payer en 2021)
2021	695 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro RA02-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 039-11-2016

6.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18 h 45.

YVES LEGAULT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE